

BIENVENUE
ENSEMBLE
PLUS FORT·ES

REJOIGNEZ
NOUS !



On peut jouer les super héros et avoir super besoin de parler.



Pour être toujours à vos côtés, nous avons mis en place, avec le soutien du ministère de la Culture et à l'initiative des partenaires sociaux, une cellule d'écoute à destination des victimes ou des témoins de violences sexistes et sexuelles dans les secteurs de la création.

 **VIOLENCES
SEXISTES
STOP
SEXUELLES**
01 87 20 30 90
violences-sexuelles-culture@audiens.org

 **Audiens**

POUR LA CRÉATION. POUR CELLES ET CEUX QUI LA FONT.
santé - prévoyance - retraite - actions sociales

Une initiative portée par : Fesac, CGT spectacle, FASAP FO, CFTC Media+, CFDT Communication, Conseil, Culture, CFE GCG, CNC, CND, CNM, Sacem, SACD, SCAM, SNELAC, SNE, SNJV et soutenue par le ministère de la Culture.

www.violences-sexuelles-culture.org

Bienvenue à la CGT Spectacle !



Attachée à un syndicalisme démocratique, solidaire et unitaire, la Fédération CGT du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle et ses syndicats agissent au quotidien pour la préservation et l'amélioration des droits sociaux et des rémunérations des travailleur-euses du spectacle vivant et enregistré, qu'elles ou ils soient artistes, auteur-es, metteur-euses en scène de théâtre, réalisateur-rices, technicien-nes, ouvrier-ères ou personnel administratif et d'accueil.

C'est sa représentativité – et donc sa force – qui avec les luttes menées depuis sa naissance ont permis la conclusion des conventions collectives de travail dans nos différents secteurs d'activité et qui sont à l'origine de la création de la plupart des

organismes professionnels du Centre national de la cinématographie en 1946, à l'Afdas en 1972 ou au Groupe de protection sociale Audiens.

Plus près de nous, c'est encore sa force et son unité qui ont permis de revenir sur l'accord scélérat de juin 2003 sur l'assurance chômage des artistes et technicien-nes du spectacle avec un accord professionnel en 2016 suivi d'un décret ministériel et a consacré le retour de 507 heures de travail sur 12 mois pour ouvrir des droits aux annexes 8 et 10.

C'est toujours sa force qui au moment de la crise sanitaire a permis d'arracher une année blanche pour les salarié-es intermittent-es du spectacle.

En adhérant à un syndicat de la fédération, vous lui donnez plus de poids face au gouvernement et aux employeur-euses. Chaque adhérente et chaque adhérent peut trouver sa place dans nos organisations pour faire valoir ses revendications.

Ce livret a pour objectif de vous permettre de mieux connaître la fédération et ses syndicats et bien entendu de vous informer sur l'actualité sociale et vos droits.

Les militant-es de la CGT Spectacle sont disponibles pour répondre à vos interrogations, n'hésitez à nous rejoindre.

Vous êtes les bienvenu-es !

Rejoignez la CGT Spectacle en adhérant à l'un des syndicats, flashez ce QRCode :



La CGT Spectacle

La Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle CGT.

La première fédération de métiers s'organise au sein de la Cgt en 1902. Il s'agit de la fédération des musiciens, dont le président est alors Gustave Charpentier. C'est lui qui pose les bases de la fédération que nous connaissons aujourd'hui. Chef d'orchestre, compositeur, puis directeur de l'Opéra-Comique, Gustave Charpentier avait compris avec ses amis trois idées simples :

- La 1ère, c'est que les artistes sont des travailleurs comme les autres : ils ont des intérêts à défendre et ils ne peuvent le faire que collectivement.
- La 2ème, c'est que le spectacle est une œuvre commune, les uns et les unes ont besoin des autres, de l'étoile au machiniste, de la vedette à l'habilleuse. Chaque métier a sa noblesse, sa grandeur, ses servitudes.
- La 3ème, c'est que pour agir efficacement en tant que salarié, il faut le faire avec l'ensemble des autres travailleurs de toutes les professions, de toutes les industries.

D'où la nécessité d'être partie prenante d'une confédération syndicale. Quelles que soient les différences de pensées, c'est à la Cgt que dès le début s'est organisé le syndicalisme dans le spectacle.

En 1909, sera créée la Fédération générale du spectacle, puis en 1914, la Fédération des syndicats du spectacle. En 1921, la scission qui divise le mouvement syndical n'épargnera pas notre fédération. Les salarié-es de nos professions sauront s'en souvenir et refuseront celle de 1947 qui amena à la création de Fo. Cette période avait été précédée par un grand élan d'actions unitaires. Nos syndicats avaient combattu un accord conclu en 1946 - les accords de Washington, plus connus sous le nom d'accords Blum-Byrnes - de soumission du cinéma français au profit des grandes compagnies américaines. Cette mobilisation, à laquelle participèrent largement les citoyen-nes, contraindra le Parlement à voter en 1948 la première loi d'aide au cinéma et à la révision des accords Blum-Byrnes.

Ainsi s'est construite dans notre pays une fédération qui regroupe en son sein l'ensemble des catégories professionnelles du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle. Cette unité et cette diversité constituent une force inestimable.

Elle s'appuie sur la communauté profonde d'intérêts qui existe entre les salarié-es (qu'ils soient artistes interprètes, réalisateurs, techniciens, ouvriers, administratifs ou personnels d'accueil), les auteur-rices, les compositeur-rices ou les plasticien-nes pour lequel-les la création, la diversité culturelle et l'exigence du respect des droits sociaux sont intimement liés.

PAS DE
CONQUÊTES
SOCIALES
SANS 
LIBERTÉS
SYNDICALES

La couverture conventionnelle en vigueur



Les conventions collectives garantissent des droits individuels et collectifs minimaux aux salarié-es, y compris les salaires.

Voici la liste des conventions et accords collectifs applicables dans les branches du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, de la radiodiffusion, des prestataires techniques, des loisirs, de l'animation et du sport.

1. SPECTACLE VIVANT

- Entreprises artistiques et culturelles (1285)
- Entreprises du secteur privé du spectacle vivant (3090)
- Entreprises techniques au service de la création et de l'événement (2717)

2. CINEMA ET AUDIOVISUEL

- Production cinématographique (3097)
- Production audiovisuelle (2642)
- Chaines thématiques (2411)
- Production de films d'animation (2412)
- Distribution cinématographique. Employés et ouvriers (716)
- Distribution cinématographique. Cadres, agents de maîtrise (892)
- Exploitation cinématographique (1307)
- Télédiffusion (3241)
- Entreprises techniques au service de la création et de l'événement (2717)

3. RADIODIFFUSION PRIVÉE

- Radiodiffusion privée (IDCC 1922)

4. EDITION

- Branche de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique (2121, 1194, 2770 et 1016)

5. LOISIRS

- Espaces de loisirs, d'attractions et culturels (1790)

6. MÉTIERS DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DES LOISIRS, ET DE L'ANIMATION

- ECLAT (Ex-Animation 1518)

7. ACTEURS DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

- Centres sociaux et socioculturels, associations d'accueil de jeunes enfants, associations de développement social local (1261)

8. SPORT

- Sport (2511)

La CGT dans les organismes sociaux et professionnels



Par le passé comme aujourd'hui, c'est la force et la représentativité de la Fédération du Spectacle et de ses syndicats qui ont permis leur participation à la construction de la majorité des institutions sociales et professionnelles de nos secteurs. Ils siègent donc et représentent l'intérêt général des salarié-es dans les instances suivantes :

- Au Bureau du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) et dans ses déclinaisons régionales (COREPS)
- Au Conseil d'administration de l'UNEDIC (au sein de la délégation CGT)
- Au Comité d'écoute des salariés intermittents (CESI)
- Au Conseil d'administration, dans les commissions paritaires de l'AFDAS et d'Uniformation
- Aux Commissions paritaires nationales pour l'emploi et la formation (CPNEF) du spectacle vivant et de l'audiovisuel
- Au Conseil d'administration d'organismes de formation : CFA des métiers du spectacle, CFPTS, ISTS, formations d'Issoudun
- Au CA du Groupe Audiens et de ses différentes institutions (ARRCO et AGIRC), prévoyance (Audiens prévoyance), mutuelle Audiens...
- Au Guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO)
- Au Conseil d'administration et aux Commissions professionnelles de l'AGESSA et de la Maison des Artistes (sécurité sociale)
- Dans différents fonds de soutien : Centre national de la musique, Centre national du cinéma et de l'image animée, Centre national des arts plastiques, Association de soutien au théâtre privé, Fonds pour la création musicale
- Au GIP « cafés culture »
- Aux commissions « 1% artistique »
- Au Conseil d'administration et au conseil de gestion des intermittents du CMB (médecine du travail)
- Au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du cinéma
- Dans les différentes commissions de licence d'entrepreneur du spectacle et dans la commission d'attribution du label « prestataire technique » du spectacle vivant
- Au Conseil d'administration d'AGI-SON (AGI ensemble pour une bonne gestion du SONore)
- A l'association «La Culture avec la copie privée» (mandat INDECOSA-CGT)
- Au Bureau de Liaison des Organisations du Cinéma (BLOC)
- Au Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA)
- A la Coalition française pour la diversité culturelle
- Au Conseil de gestion du FNAS et du CASC
- Au Conseil d'administration du « Festival International du Film de Cannes »
- A l'association « Les Victoires de la Musique ».

La Confédération Générale du Travail

Héritée de son histoire, la CGT possède une organisation à la fois professionnelle et géographique qui vise à informer les salarié-es, mener les batailles revendicatives, et organiser le déploiement solidaire vers tou-t-es les salarié-es. La CGT, ce sont à la fois des structures territoriales et professionnelles :

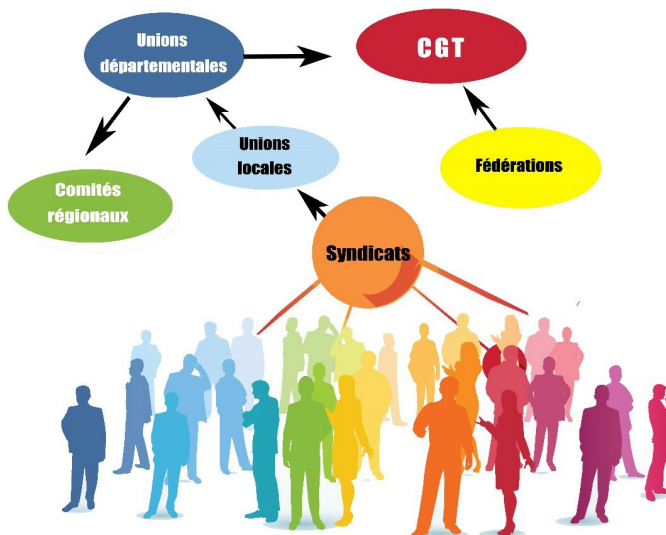
- Des Unions locales (UL). Elles sont le lien de proximité, l'intermédiaire entre les syndiqué-es et les salarié-es travaillant sur leur territoire, souvent une ou plusieurs communes ;
- Des Unions départementales (UD). Elles regroupent l'ensemble des syndicats présents sur leur territoire (le département) quelles que soient leurs professions et animent la vie syndicale et l'action revendicative. Elles représentent la CGT auprès des autorités publiques territoriales ; elles sont coordonnées par les comités régionaux.
- Des structures professionnelles, les fédérations. La CGT est composée de 33 fédérations professionnelles nationales constituées de syndicats relevant d'une ou plusieurs branches professionnelles.

☒ CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

263, rue de Paris,
93 516, Montreuil cedex
Tél : 01 55 82 80 00
www.cgt.fr

☒ LA CGT PRÈS DE CHEZ VOUS

Retrouvez les contacts pour les Comités régionaux ; les UD et les UL sur le site de la CGT :
<https://lc.cx/ContactsCGT>



Le SFA

Le Syndicat français des artistes interprètes



Le Sfa regroupe les artistes dramatiques, lyriques, chorégraphiques, de variétés, de cirque, les marionnettistes et les artistes visuels et traditionnels.

Il met en œuvre tous ses moyens pour défendre et faire progresser les intérêts généraux des artistes professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel, et les intérêts individuels de ses membres, par la négociation, l'action juridique et la mobilisation collective.

Le Sfa s'intéresse ainsi à tous les aspects de la vie professionnelle d'un artiste interprète : son statut de salarié et les droits qui en découlent, ses droits de propriété intellectuelle, la diversité des disciplines et spécialités artistiques, tant dans le spectacle vivant que l'audiovisuel.

Le Sfa est un syndicat national organisé sur la base de sections régionales et de sections d'entreprise. Il intervient également aux niveaux européen et international au travers des instances de la Fédération internationale des acteurs (FIA), dont il est cofondateur.

Il s'administre et décide de son action en toute indépendance. Chaque syndiqué peut participer à l'élaboration des orientations de l'organisation, en s'impliquant dans les commissions et groupes de travail.

Animé dès son origine (ses racines remontent au 19e siècle !) par des artistes en activité, le Sfa s'efforce de maintenir cette singularité.

1 rue Janssen 75019 Paris

Tel. 01 53 25 09 09

contact@sfa-cgt.fr

www.sfa-cgt.fr

Facebook : @SfaCgt

Twitter : @SFA_CGT

Le SNAM

L'Union nationale des Syndicats d'Artistes Musicien-nes, enseignantes et interprètes de France



Le Snam est un syndicat d'artistes français qui regroupe dans toute la France les musiciens et musiciennes quelle que soit la manière dont ils exercent leur métier, c'est-à-dire qu'ils aient majoritairement une activité d'interprète ou d'enseignant et, de la même façon, qu'ils relèvent de l'emploi permanent ou qu'ils soient intermittents du spectacle.

Bien entendu nous ne faisons aucune distinction

entre les genres musicaux, nous accueillons et représentons tout le monde en tentant de faire valoir partout l'intérêt supérieur des professionnels de la musique. Nous défendons partout les mêmes principes : la stabilité de l'emploi sinon un régime d'assurance chômage protecteur pour les intermittents du spectacle, de l'activité et des salaires décents donc des moyens pour la culture en France, l'éradication du travail au noir, des droits de propriété intellectuelle rémunérateurs avec, bien sûr, à tous les niveaux, le souci de la solidarité.

Nous tentons donc de déployer notre activité dans toutes les directions. Nos interlocuteurs, côté employeurs, relèvent soit de la fonction publique lorsqu'il s'agit de conservatoires ou d'ensembles permanents en régie par exemple, soit du secteur privé lorsqu'il s'agit d'associations ou de sociétés commerciales. Nous portons donc la parole des artistes aussi bien face aux dirigeants de petites structures que face à ceux des multinationales de l'édition phonographique.

Nous sommes l'interlocuteur des pouvoirs publics aussi bien au niveau du ministère de la culture sur les questions budgétaires qu'à celui des petites communes que nous cherchons à convaincre d'adhérer au GIP Cafés-Cultures pour aider l'emploi dans les établissements de leurs territoires. Si nous voulons que la parole des artistes de la musique soit entendue et respectée, il ne nous faut négliger aucun champ d'intervention.

Au niveau international en participant avec la Fédération internationale des musiciens (FIM) nous tentons de peser sur les négociations notamment au niveau européen mais nous aidons aussi à la structuration des organisations d'artistes, par exemple en Afrique.

Mais notre syndicat ne pèse rien sans le soutien de la profession, que ce soit par la participation aux actions auxquelles nous appelons, le vote pour les listes CGT lors des élections professionnelles dans les écoles ou les ensembles ou, bien entendu, par l'adhésion qui nous permet de nous développer en assurant notre indépendance financière. Il ne faut donc pas hésiter à remplir un bulletin d'adhésion, à payer une cotisation (dont le montant est proportionnel au salaire) et à se regrouper pour agir collectivement dans une école, dans un ensemble ou sur un territoire. Ce sont les meilleurs moyens d'agir pour la musique et pour notre métier.

14-16, rue des Lilas 75019 Paris

Tel. 01 42 02 30 80 - contact@snam-cgt.org

www.snam-cgt.org

Facebook : [@snam.cgt](https://www.facebook.com/snam.cgt) - Twitter : [@SNAM_CGT](https://twitter.com/SNAM_CGT)

Le SNMS

Le syndicat national des metteuses et metteurs en scène



Créé à la Libération, en 1944, à l'initiative de Jacques Copeau, Louis Jouvet, Gaston Baty, Charles Dullin, Jacques Rouché, Gordon Craig et André Barsacq, le SNMS s'est battu pour la défense d'un théâtre d'Art et en conséquence pour la reconnaissance du statut d'auteur du metteur en scène, rendu incontournable par la naissance de la mise en scène moderne.

Aujourd'hui, le Syndicat National des Metteuses et Metteurs en Scène porte ses propositions ou ses revendications dans un esprit de solidarité professionnelle, vital dans un contexte difficile, particulièrement pour les professions artistiques. Attentif à l'évolution du contexte professionnel dans notre pays, le SNMS est également un espace de rencontre et de questionnements, d'où sont élaborées des propositions qui participent du débat public et visent à la défense et l'amélioration des conditions d'exercice de la profession de metteur en scène.

Fort de 198 membres actifs actuellement, dont 37% sont des femmes, le SNMS est une organisation professionnelle agissant par et pour les artistes. Son Conseil d'Administration est composé de 13 membres élus pour trois ans par l'ensemble des adhérents. Depuis 2022, différentes commissions ont été mises en place afin d'assurer un suivi plus collectif et efficace des divers travaux et de permettre également aux adhérents de participer à ceux-ci. Elles concernent à l'heure actuelle la question de la formation, l'innovation, la parité, l'égalité et les VHSS, le Grand Livre de la mise en scène, le travail en régions ainsi que les Assises de la mise en scène. Ces Assises nationales de la mise en scène représentent un chantier majeur pour le syndicat. Cet événement se déroulera entre l'automne 2024 et la rentrée 2025 dans un circuit de huit villes afin de couvrir l'ensemble du territoire. Elles se présentent comme le prolongement inédit de réflexions déjà engagées par le Syndicat National des Metteuses et Metteurs en Scène et d'autres acteurs de la vie théâtrale en France ou en Europe.

Ce faisant, l'organisation de ces assises prolonge l'action du syndicat et ses combats :

- pour un théâtre qui place les artistes au cœur de la création ;
- pour la reconnaissance réaffirmée du metteur en scène comme auteur d'une œuvre scénique, en particulier dans toutes ses implications légales et juridiques ;
- pour protéger la liberté de création du metteur ou de la metteuse en scène.

SACD, Maison des Auteurs - 7 rue BALLU PARIS 9
Contact@snms.info - Tél. 06.85.54.56.94
www.snms.info

Le SYNPTAC

Le Syndicat national des professionnel·les du théâtre et des activités culturelles



En 1901, des techniciens du théâtre décident pour défendre leurs droits de fonder « l'alliance syndicale des menuisiers, serruriers, ouvriers et machinistes des théâtres de paris ».

Le mouvement syndical des personnels techniques est lancé et s'ouvre au fil du temps à d'autres métiers des coulisses - personnels d'accueil et personnels administratifs - en regroupant ainsi dans un même syndicat tous les salarié·es de spectacle vivant (permanents et intermittents) qui travaillent aux côtés des artistes.

C'est cette histoire que porte le Synptac-Cgt, par son ancrage dans les théâtres nationaux et puis dans les entreprises de la décentralisation théâtrale (cdn, ccn, scènes nationales) et plus récemment dans les scènes de musiques actuelles, entreprises de la prestation technique, compagnies, parcs de loisirs...

Les entreprises du spectacle vivant sont majoritairement de petites tailles (96% ont moins de 10 salariés). Le Synptac-Cgt a donc été créé sous forme de syndicat national, pour pallier les difficultés liées à l'isolement des salarié·es mais également pour faire se croiser les expériences et les réflexions. Il est ainsi présent dans les entreprises du spectacle vivant, sous la forme de sections syndicales.

Sa présence dans les Unions Régionales Fédérales (URF) lui permet également de développer un travail au plus près des salarié·es.

Il intervient dans plusieurs conventions collectives : entreprises artistiques et culturelles (spectacle vivant public), spectacle vivant privé, entreprises techniques au service de la création et de l'événement et parcs de loisirs.

Quelque 120 ans plus tard et malgré des conditions de travail très différentes, la légitimité du Synptac-Cgt reste bien présente et il n'a de cesse de toujours mieux défendre et représenter les travailleuses et travailleurs de nos secteurs.

Bourse du Travail

3 rue du Château d'Eau 75010 Paris

Tel. 01 42 08 79 03

synptac@synptac-cgt.com

www.synptac-cgt.com

Facebook : @SynptacCgt

Le SNRT

Le Syndicat national des radiodiffusion et de télévision audiovisuel



Le Snrt Cgt regroupe les salarié-es en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée (hormis les artistes interprètes) des entreprises de l'audiovisuel (publiques comme privées) et de leurs filiales. Il organise les salarié-es des grosses entreprises historiques (France Télévisions, Radio France, Rfi, Tdf, Tf1, Ina...), des télévisions et des radios privées (Arte, Canal +, NRJ Group, RTL ...) des entreprises de production et de prestations techniques (Groupe AB, TNSF, VCF, Euromedia ...).

Il se bat notamment pour :

- une convention collective de l'audiovisuel public et privé étendue basée sur le mieux disant social des conventions et accords collectifs existant ;
- le maintien des emplois dans l'ensemble du secteur public comme privé et contre la sous-traitance ;
- le renforcement d'un pôle audiovisuel public couvert par une convention collective de la production et de l'audiovisuel public intégrant les meilleurs accords du secteur ;
- la réévaluation de la redevance audiovisuelle et un élargissement de son assiette : le service public de l'audiovisuel doit être financé majoritairement par de l'argent public ;
- des programmes et une information diversifiée et de qualité qui s'adressent à l'ensemble de la population et soient véritablement indépendantes des pressions politiques et économiques.

Le Snrt Cgt participe à de nombreuses négociations collectives et ses représentants se battent pour l'amélioration des salaires, des conditions de travail et des prestations santé (mutuelles) ainsi que pour la reconnaissance des droits syndicaux.

Il participe au dialogue social européen et mondial dans l'audiovisuel en tant que membre actif de la Fédération mondiale des syndicats du spectacle et des médias (UNI/EURO-MEI).

7 espl. Henri de France 75015 Paris
Pièce R200 - Tel. 01 56 22 17 46
contact@snrt-cgt-audiovisuel.org
snrt-cgt-audiovisuel.org
Facebook : @SNRT.CG
Twitter : @SNRT_CGT

Le SPIAC

Le Syndicat des professionnel·les des industries de l'audiovisuel et du cinéma



Le Syndicat des Professionnel·les des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma (Spiac Cgt) est né de la fusion du Sntr (les technicien·nes et réalisateur·rices) et du Sgtif (les Ouvrier·es de production et des labos).

Il rassemble les technicien·nes et ouvrier·es des secteurs de l'audiovisuel, du cinéma, des films d'animation et de la prestation technique.

Le Spiac est un lieu de débats, de réflexions et d'informations sur nos professions. Il est à l'initiative de luttes revendicatives pour l'amélioration des conditions de travail et des salaires, le maintien et l'amélioration des droits sociaux (Unedic, Caisses de Retraites ...).

Notre syndicat conseille et défend individuellement et collectivement les professionnel·les lors de l'émergence d'un conflit du travail individuel ou collectif (permanence juridique), lors de difficultés d'ordre social (en particulier avec France Travail) ainsi que pour l'accès aux droits à la formation professionnelle.

A la différence des associations professionnelles, mais en lien avec l'ensemble des professionnel·les concerné·es, le syndicat participe aux négociations et peut signer des conventions collectives ou des accords d'entreprises plus favorables que les dispositions fixées par le Code du travail.

Parce que les fonds publics doivent être utilisés pour la création, la production et l'emploi, notre organisation syndicale intervient auprès des pouvoirs publics, notamment le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), les ministères, les Régions.

Nous sommes également présent·es au niveau international et membres de l'UNI-MEI (Union Network International-Media Entertainment International).

Au sein de la fédération, nous sommes organisé·es au sein d'une branche de l'audiovisuel.

14-16, rue des Lilas 75019 Paris

Tel. 01 42 00 48 49

orga@spiac-cgt.org

Site : spiac-cgt.org

Instagram : @spiac_cgt

Facebook : @SPIACIacgt

Twitter : @SpiacCgt

Le SNEC

Le Syndicat national de l'exploitation cinématographique



En 1981, le personnel des salles de cinéma a décidé de se regrouper en un seul syndicat en lieu et place des 3 existants depuis 1954.

Les salarié-es sont de toutes les diversités que sont les grandes entreprises nationales, petites et moyennes exploitations, salles d'art et essai, municipales...

Le Snc Cgt a été créé sous forme de syndicat national pour pallier les difficultés liées à l'isolement des salarié-es et à la complexité de créer des syndicats dans des petites entreprises, mais également pour faire se croiser les expériences et les réflexions de tou-tes.

Il est présent dans les grands circuits, MEGARAMA, CGR, MK2, Pathé, UGC sous la forme de sections syndicales.

La répartition, sur toute la France des grands circuits, permet aux salarié-es isolé-es d'avoir un-e interlocuteur-trice du syndicat près d'eux.

Le Snc Cgt intervient sur le champ de la convention collective nationale de l'exploitation cinématographique et de la distribution.

Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau 75010 Paris
Tel. 01 44 84 50 83
Fax. 01 42 39 00 51
Snc-cgt@orange.fr

Le SFR

Le Syndicat français des réalisateurs



Seul syndicat de réalisateurs-trices représentatif au plan national, le SFR CGT a pour but la défense des intérêts matériels, professionnels et moraux des réalisateurs-trices, tout à la fois comme organisation de salariés et comme organisation d'auteurs, suivant en cela la spécificité du travail du réalisateur qui relève à la fois des dispositions du code du travail et du code de la propriété intellectuelle. Il fait respecter les droits de la profession par toutes voies nécessaires y compris juridiques. Il défend le réalisateur-trice, « maître d'œuvre » dans le cinéma, l'audiovisuel et l'information.

Salariat. Il négocie les Conventions collectives (définition de fonctions, contrats, conditions de travail, droits sociaux, salaires minima dans toutes les phases de la réalisation : préparation, tournage ou enregistrement, montage, mixage et finitions).

Droits d'auteur. Il défend la qualité d'auteur du réalisateur- trice (droit moral et droit patrimonial). Dans une nouvelle architecture juridique liée à la Convention Collective de la Production Audiovisuelle il a avalisé le principe de l'Enveloppe Minimale de Réalisation prenant en compte la double fonction du réalisateur-riche à la fois auteur-riche et technicien-ne salarié-e.

Il lutte, parallèlement, pour le paiement réel de la rémunération proportionnelle aux recettes de l'exploitation de l'œuvre prévue par le Code de la propriété intellectuelle.

Droits sociaux. Il défend et négocie les droits spécifiques des réalisateurs (Pôle emploi, Sécurité sociale, formation professionnelle, retraites).

Derniers acquis :

- Salaires minima des réalisateurs dans la Convention collective de la Production cinématographique (19.01.12) ;
- Présomption de salariat du réalisateur dans le code du travail (Loi du 08.07.16) ;
- Défense des réalisateurs-rices dans l'annexe 10 de l'assurance chômage (Décret du 13.07.16) ;
- Négociation en cours de l'annexe « réalisateurs » de la Convention collective de l'audiovisuel, avec, depuis le 16 février 2017, un protocole d'accord qui définit la fonction de réalisateur, consacrant son rôle de maître d'œuvre et précise la nature du contrat de réalisateur-riche, avec les différentes phases de travail déterminant le nombre de jours de travail.

Après plusieurs années de négociation, le SFR-CGT signe, en septembre 2023, deux accords complémentaires fixant, enfin, un cadre minimum pour la rémunération des réalisateurs-rices de fiction s'inscrivant dans l'annexe réalisateur de la Convention Collective de la Production Audiovisuelle. Dans ce nouveau contexte de l'annexe, le Syndicat poursuit la négociation pour établir le salaire minimum conventionnel afférent à l'Enveloppe Minimale de Réalisation du réalisateur-trice de documentaire et de flux avec l'ensemble des associations professionnelles.

14-16, rue des Lilas 75019 Paris

Tel. 01 48 03 87 65 - sfr@sfr-cgt.fr

www.sfr-cgt.fr - www.facebook.com/sfrrealisateurs

Le SNAC

Le Syndicat national des auteurs et compositeurs



Défendre le Droit d'auteur et les auteurs.

Le Snac c'est environ 1100 adhérents, professionnels des différents secteurs de la création : scénaristes, dialoguistes, réalisateurs, audio descripteurs, auteurs de paroles de chansons, compositeurs de musiques actuelles, contemporaines et de films, écrivains, auteurs de BD (dessinateurs, coloristes, scénaristes), auteurs de théâtre (dramaturges, metteurs en scène), chorégraphes, scénographes, ou de dramatiques radio, adaptateurs auteurs de doublages et de sous-titrages.

Le Snac unit les créateurs pour défendre leur droit d'expression, leurs conditions de travail, leurs moyens de production bref, tout ce qui permet l'éclosion des œuvres et la possibilité pour les auteurs de vivre de leur métier.

Au service des professionnels, le Snac est là pour conseiller les auteurs dans la négociation de leurs contrats, les soutenir dans leurs litiges, les défendre et les représenter sur tous les plans, individuellement et collectivement.

**80 rue Taitbout
75009 Paris
Tel. 01 48 74 96 30
contact@snac.fr - www.snac.fr
Facebook : @SNAC.fr**

Le SNAP

Le Syndicat national des auteur-es plasticien-nes

SNAP !

**Le Syndicat national
des Artistes Plasticien-ne-s**
de la Confédération Générale du Travail

Par leur pratique autant que par essence, les artistes-auteur-es se retrouvent souvent seul-es, isolé-es et sans grandes capacités d'agir sur leurs réalités professionnelles. Mais ensemble, nous pouvons beaucoup !

Ensemble, nous avons obtenu :

- la mise en œuvre de la formation professionnelle continue ;
- une loi pour la rémunération versée par les moteurs de recherche au bénéfice des auteur-es des arts visuels ;
- et, depuis des années, de nombreuses évolutions de notre régime de sécurité sociale pour lequel il reste encore tant à faire

Toute l'année nous aidons, conseillons les auteur-es dans les difficultés tant professionnelles que personnelles, résultant du manque de prise en compte de nos spécificités.

Nous partageons une valeur essentielle : la solidarité.

Celle-là même qui nous mobilise pour gagner des droits collectifs plutôt que des avantages individuels.

Celle-là même qui permet de dépasser nos isolements professionnels et de considérer que la liberté de création est un enjeu démocratique essentiel.

Tout cela ne reste possible que si des artistes font preuve de solidarité, adhèrent et participent à nos actions collectives.

Le syndicat est un outil qui, en ce qui nous concerne, n'a ni permanent-e ni salarié-e. La militance est la base de notre fonctionnement.

Aidons-nous nous-mêmes !

14-16, rue des Lilas 75019 Paris

Répondeur téléphonique 01 42 49 60 13 *

contact@snapcgt.org • www.snapcgt.org

Facebook • @snap.cgt

Instagram • @snapcgt

** Pour vous recontacter, merci de bien laisser vos coordonnées téléphoniques et la raison de votre appel sur notre répondeur.*

L'USPAOC. L'union nationale des syndicats des personnels des associations, et organismes sociaux, sportifs et culturels



Affiliée à la FNSAC-CGT - Animation ECLAT, Centres sociaux ALISFA, SPORT

L'USPAOC CGT réunit les Syndicats CGT créés dans les structures de l'Animation - ECLAT (Centres de Loisirs et de Vacances, associations et entreprises, des centres sociaux et socioculturels ALISFA, Maisons pour tous, Maisons de quartiers...), du développement social local et de l'accueil de la petite enfance, auprès des structures sportive, club

de sport, voile

Afin de renforcer le poids de la CGT dans les négociations avec les employeurs dont les structures relèvent de :

- La convention collective nationale de l'Animation- ECLAT N° 1518 ;
- La convention collective nationale des acteurs du lien social et familial ALISFA N° 1261
- La convention collective du SPORT N°2511

L'USPAOC se déploie en régions par la création de syndicats d'entreprise ou départementaux.

Au cours de ces 30 dernières années, les exigences du public et de l'Etat en matière de sécurité et de compétences techniques ont exigé une professionnalisation de plus en plus grande.

La mise en place de ces différentes conventions collectives nationales confirme un glissement inéluctable de la militance et du bénévolat vers une structuration plus professionnelle dont le glissement d'emplois a démontré depuis l'importance et la dynamique.

Issue de l'éducation populaire, la nécessité de recourir à de vrais emplois et de vrais métiers s'est peu à peu étendue aux champs de l'accompagnement social, de l'animation, du tourisme social, de la culture et du sport.

Paradoxalement, ces nouveaux métiers de l'accompagnement sociétal social et d'animation sociale sont malheureusement trop souvent le jeu de rentabilité économique à tous points incompatibles avec leur objet social.

Ils sont également confrontés de plein fouet à de nouvelles pratiques de démantèlement du droit du travail et de la qualité de vie au travail.

L'USPAOC unifie et coordonne l'action syndicale de ces activités professionnelles et milite pour un réel service public ouvert à tous.

14-16, rue des Lilas 75019 Paris

Tel. 01 42 40 94 02

www.uspaoc-cgt.fr

contact@uspaoc-cgt.fr

Facebook : @uspaoc

L'EPPDCSI

L'établissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie



Le Syndicat Cgt de l'EPPDCSI (Établissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie), créé en 1986, est affilié à la Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle.

Il regroupe les adhérent·es :

- du Palais de la découverte,
- de la Cité des sciences et de l'industrie.

Défendant les intérêts matériels et moraux des salarié·es, il agit quotidiennement pour améliorer le statut des personnels, qu'ils soient de droit privé ou fonctionnaires, les conditions de travail, les salaires et les qualifications.

Il inscrit son action dans la défense du service public républicain, en particulier pour la diffusion de la culture scientifique et technique pour tous.

30, Av. Corentin Cariou
75930 Paris
Cedex 19
Tel. 01 40 05 75 29
cgt@universcience.fr



Pour la création. Pour celles et ceux qui la font.

Depuis 20 ans, nous protégeons et accompagnons les entreprises, les organisations de la création et leurs talents, pour qu'ils puissent créer en toute liberté.



audiens.org

Audiens

POUR LA CRÉATION. POUR CELLES ET CEUX QUI LA FONT.
santé - prévoyance - retraite - actions sociales